

## ANNEXE V - EMPLOI CONVENTIONNEMENT SPECTACLE VIVANT

2021

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale brute (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
<b>TOTAL CDI</b>							
CDI administratif	11,23	19,34	12	22	476 937 €	594 687 €	34
CDI technique	20,48	3,91	23	4	699 637 €	112 740 €	27
CDI artistique	9,49	11,80	11	13	267 407 €	352 496 €	24
CDII	0,77	1,33	25	41	19 796 €	32 472 €	66
<b>TOTAL CDD</b>							
CDD de droit commun administratif	0,02	1,56	5	21	682 €	36 333 €	26
CDD de droit commun technique	0,18	1,34	3	2	4 875 €	16 452 €	5
CDD de droit commun artistique	0,00	0,03	0	3		1 557 €	3
CDD de droit public	1,00	1,00	1	1	112 800 €	51 249 €	2
<b>TOTAL CDDU</b>							
CDDU technique	9,23	4,84	67	51	275 174 €	170 766 €	118
CDDU artistique	3,34	4,30	94	72	347 823 €	199 262 €	166
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	55,74	49,44	241	230	2 205 132 €	1 568 013 €	471

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail